

## Nouveautés SPAIEctacle version 4.4.1



**Windows 98, Windows Millenium et Mac OS 9 ne sont plus supportés à partir de la version 4.4.1.**

- 1 Nouvelles bases pour la réduction Fillon
- 2 Prévoyance dans la déclaration simplifiée Audiens
- 3 Décompte de cotisations au FNAS
- 4 Nouveautés diverses

### CONFIGURATIONS MINIMALES

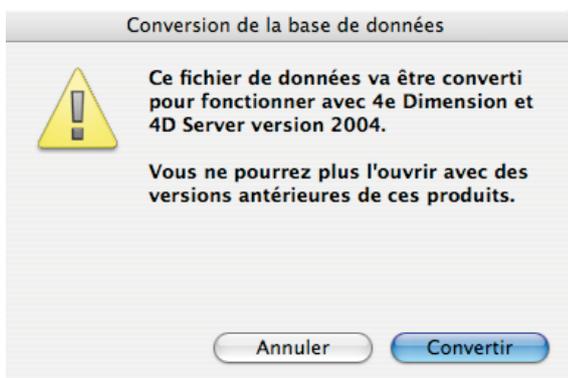
**Windows 98, Windows Millenium et Mac OS 9 ne sont pas supportés.**

- Windows : Windows 2000 / XP / Vista
- Windows Serveur 2003
- Macintosh et Mac Intel : Mac OS X.3.9 et supérieur
- Mémoire vive (RAM) : 512 Mo

### RAPPEL GENERAL SUR LA MISE A JOUR

**Avant la mise à jour :** Au premier lancement d'une nouvelle version, l'utilisateur doit pouvoir sélectionner le fichier de paie à ouvrir, dont il faut connaître le nom et l'emplacement. Avant d'installer une mise à jour, il est recommandé de noter par écrit ce renseignement :

- *Utilisateurs Windows :* Dans SPAIEctacle, consulter le menu *Aide - A propos de SPAIEctacle*. On obtient le chemin d'accès en cliquant sur le mot *Données*.
- *Utilisateurs Mac :* Dans SPAIEctacle, consulter le menu *SPAIEctacle (OS X)*. On obtient le chemin d'accès en cliquant sur le mot *Données*.



**Pendant la mise à jour en version 4.4.1 :**

Une alerte apparaît (photo d'écran ci-contre).

- ✓ Cliquer sur le bouton *Convertir*.

Un autre dialogue propose ensuite la sauvegarde du fichier de paie avant mise à jour.

- ✓ Il est recommandé d'accepter cette sauvegarde.

La mise à jour se termine par l'apparition d'un écran de saisie d'un numéro de mise à jour. *Le numéro de mise à jour à 4 chiffres est envoyé par email à l'utilisateur le jour de mise sur le site.*

- ✓ Saisir ce numéro et cliquer sur le bouton *Mise à jour*.



**Après une mise à jour :**  
La mise

à jour dans une version supérieure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...). Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur [www.spaiectacle.com](http://www.spaiectacle.com)

## 1 Nouvelles bases de réduction Fillon

A partir du 1er juillet 2007, le calcul de la réduction Fillon change pour les entreprises dont l'effectif au 31/12/2006 est inférieur ou égal à 19 salariés. En conséquence, de nouvelles bases de retenues ont été créées dans SPAIEctacle :

- base particulière «Réduction Fillon ≤ 19 salariés»
- base particulière «Réduction Fillon > 19 salariés»

et :

- base particulière «Red. Fillon salarié forfait ≤ 19 sal.» (\*)
- base particulière «Red. Fillon salarié forfait > 19 sal.» (\*)

Lors de la mise à jour du fichier de paie en version 4.4.1, le paramétrage des bases particulières dans les retenues bascule automatiquement de la façon suivante :

- «Réduction Fillon» *devient* «Réduction Fillon ≤ 19 salariés»
- «Réduction Fillon sal. au forfait» *devient* «Red. Fillon salarié forfait ≤ 19 sal.»



**Chaque nouvelle base intègre également l'historique des formules applicables aux paies réglées avant le 1er juillet 2007.**

- Les entreprises de 19 salariés ou moins au 31/12/2006 n'ont aucune manipulation à effectuer.
- Les entreprises de plus de 19 salariés au 31/12/2006 doivent modifier la base correspondante dans la retenue Fillon déjà existante.
- Les utilisateurs en multi-sociétés gérant les deux cas de figure doivent créer une retenue supplémentaire.



Les manipulations à effectuer pour les sociétés avec un effectif supérieur à 19 salariés au 31/12/2006 (et les utilisateurs multi-sociétés gérant les deux cas) sont détaillées dans le Courrier Privilège disponible sur [www.spaiection.com](http://www.spaiection.com) >> *Clients* >> *Courriers Privilège*.

## 2 Prévoyance dans la déclaration simplifiée Audiens

### Menu Etats - Récapitulatif des cotisations

Le formulaire *Déclaration simplifiée Audiens* a été révisé dans le but d'inclure les cotisations de prévoyance des intermittents artistes et non cadres (cf. Courrier Privilège du 29.03.2007). Le formulaire imprimé est conforme au cahier des charges défini par AUDIENS.

### Indications de lecture de la déclaration simplifiée

- colonne Salaire brut ou cachet soumis à cotisations : elle fait apparaître la base de cotisations de retraite (T1 annuelle).
- colonne Taux de cotisation : somme des taux de retraite, AGFF et Prévoyance.
- colonne Cotisations à régler : somme des cotisations de retraite, AGFF et prévoyance à verser (\*).

(\*) La base retraite (T1 annuelle) et la base prévoyance (TA) peuvent différer.

Ex: 1 jour à 200€ = base retraite T1 annuelle de 200€ mais base prévoyance TA de 148€  
Dans ce cas, les particularités de présentation du formulaire font que le total Cotisations à régler ne correspond pas à la multiplication de la colonne Salaire brut soumis par la colonne

Taux de cotisation. En effet, le total à verser tient compte, comme il se doit, de la base de prévoyance TA calculée dans les paies.

(\*) Rappel : les bases 'salarié au forfait' servent pour des cas particuliers de salariés rémunérés à la tâche (commission, pige, vacation...) sans équivalence horaire.

Par ailleurs, d'anciennes bases de retenues passent en «base obso-lète»: «Réduction Fillon suite Aubry II», «Réduction Fillon avec exonération TP», «Réduction Fillon sal. forf. suite Aubry II.»

 Ce formulaire est destiné par AUDIENS

aux entreprises qui emploient uniquement des artistes et non cadre intermittents, à l'exclusion donc d'employés cadres et/ou permanents. Le formulaire est reconnaissable notamment à son format «paysage».

## 3 Décompte de cotisations FNAS\*

### Menu *Etats - Récapitulatif des cotisations*

A compter du 3ème trimestre 2007, soit les paies avec une date de règlement supérieure au 30 juin 2007, les déclarations FNAS devront être adressées à la caisse AUDIENS. Cette nouveauté entraîne un changement dans le mode de déclaration des cotisations.

- une liste nominative remplace les bordereaux FNAS destinés au salarié et à la caisse,
- un nouveau décompte de cotisations est mis en place.

Dans le menu *Etats - Récapitulatif des cotisations*, sélectionner la période voulue et cliquer sur *Liste nominative FNAS* et *Bordereau FNAS* dans le cadre *Récapitulatifs spécifiques*.



A partir de la version 4.4.1 de sPAIEctacle, on imprime les « anciens » bordereaux FNAS exclusivement à partir de la liste des salariés et sur papier A4 vierge.

## 4 Nouveautés diverses

### • Affichage / masquage du fond d'écran

Le fond d'écran «Reposez-vous sur GHS» peut être masqué ou affiché à partir du menu *Fenêtres* de SPAIEctacle.

### • Format du fichier de paie sous Mac OS X

Un fichier de paie *créé* ou *restauré* en version 4.4.1 est constitué de deux parties :  
 - le fichier de données, avec une extension .4DD (par exemple «mes paies.4DD»)  
 - un fichier de ressources, avec un extension .4DR portant («mes paies.4DR»).

Les deux sont nécessaires au bon fonctionnement du fichier de paie. Ils doivent être au même emplacement et porter le même nom (à l'exception de l'extension).

### • Format des Etats rapides sous Mac OS X

Pour les utilisateurs ayant créé des états rapides (bouton  de la liste des paies ou des salariés), il est nécessaire d'ajouter l'extension .4QR au nom des états rapides existants afin qu'ils soient reconnus et utilisables en version 4.4.1.

### • Journal de sauvegarde SPAIEctacle

SPAIEctacle tient à jour un journal de sauvegarde mensuel, où sont répertoriées toutes informations utiles (notamment les noms et emplacements de la sauvegarde et du fichier sauvegardé). Le nom du journal est par exemple «LogSauvegarde0706» pour le mois de juin 2007.

En cas de besoin, on peut y accéder directement à partir du menu *Fichier - Maintenance*. Choisir *Dossier logs*.

### • Fonction de sauvegarde SPAIEctacle pour versions multipostes

La version 4.4.1 amène une méthode supplémentaire de sauvegarde des données, appelée «Backup» (menu *Fichier - Préférences*).

### • Nouveau type caisse

Un type caisse *Congés* (menu *Paramètres - Paramétrage de sPAIEctacle - Caisses*), a été créé, pour les caisses de congés obligatoires (bâtiment...).

\*FNAS : Le Fonds National d'Aide Sociale gère les cotisations versées par les structures qui appliquent la Convention Collective Nationale des entreprises artistiques et culturelles. Pour plus d'informations, voir le site [www.fnas.info](http://www.fnas.info). Une fiche Solution FNAS complète est disponible sur [www.spaiectacle.com](http://www.spaiectacle.com)  
 >> Espace Clients  
 >> Fiches Solution.



Les fichiers de paie mis

à jour en 4.4.1 restent valides dans leur forme d'origine. Aucune manipulation n'est nécessaire.



Une fiche Solution «Sauvegarde multipostes» est disponible sur [www.lapaie.fr](http://www.lapaie.fr) >> Clients >> Documentation.